

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 JUIN 2019

DELIBERATION N° 2019-15

**Contrats de travail des postes Animation territoriale et
Observatoire régional de la biodiversité**

Le quatorze juin deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du quatre juin deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Com. com. Grand Chambord
Nathalie SAVATON – Tours Métropole Val de Loire
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans (Suppléant)
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts

Marion GOSSELIN – IRSTEA
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Anne BIGNOLAS – Personnel ARB (suppléante)
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ – URCPIE
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence rég. biodiversité CVL
Mylène MOREAU – Agence rég. biodiversité CVL
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. biodiversité CVL
Pascale LARMANDE – Agence rég. biodiversité CVL
Cécile LE MEUNIER – Agence rég. biodiversité CVL
François BARRAULT – Tours Métropole Val de Loire

Samuel SEMPÉ – ONCFS
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Anaïs VALANCE – DRAAF
Thérèse PLACE – DREAL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

- L'arrivée à échéance en novembre 2019 des contrats de travail des postes Animation territoriale et Observatoire régional de la biodiversité, occupés respectivement par Benjamin VIRELY et Anne BIGNOLAS,
- La façon de servir des deux agents qui remplissent pleinement leurs missions et souhaitent poursuivre leur engagement,

Décide à l'unanimité

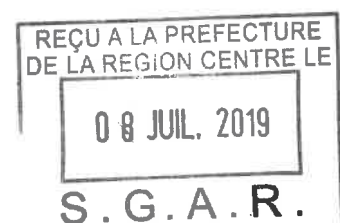
de donner mandat à la Présidente pour procéder à la préparation des contrats de travail et pour les signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



N° 0401